



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ASPHALTE DE RÉPARATION

Available in English

SANTÉ CANADA	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Non réglementé		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Réparation et entretien d'asphalte.

Fabricant : ExpertSeal 327 9e Avenue Richmond (Québec) J0B 2H0 CANADA Tél. : 819 826-1000	Distributeur : Division Resisto, Soprema Canada 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : 819 478-8408 – 1 877 478-8408
---	---

En cas d'urgence :
SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

ATTENTION

Provoque une irritation des yeux. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Se laver les mains à fond après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Asphalte	8052-42-4	60-100	0,5 mg/m ³ (fumées)	Non établie

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

CONTACT AVEC LES YEUX

La poussière aéroportée peut causer une irritation immédiate ou retardée ou une inflammation. Le contact avec les yeux peut causer une irritation modérée, des rougeurs et des démangeaisons. L'exposition des yeux nécessite immédiatement les premiers soins afin de prévenir tout dommage. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Peut causer une peau sèche, l'inconfort, une irritation et une dermatite. Le contact répété peut causer une irritation de la peau provenant de l'abrasion et de l'asphalte. Si chauffé, le produit chaud causera des brûlures thermiques graves. (1)

INHALATION

Lorsque chauffé, le produit peut dégager des fumées ou des vapeurs irritantes telles que de la fumée, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des hydrocarbures non brûlés. Le sulfure d'hydrogène ou autres sulfures contenant des gaz peuvent être émis de ce produit à des températures élevées. L'exposition aux fumées ou aux vapeurs peut causer une irritation du nez et de la gorge, et des symptômes tels que des maux de tête, des étourdissements, une perte de coordination, et de la somnolence. Couper, écraser ou broyer de l'asphalte durci libérera de la poussière. Respirer la poussière peut causer une irritation du nez, de la gorge ou des poumons, comprenant la suffocation, dépendant du degré d'exposition. (1)

INGESTION

L'ingestion peut résulter en nausée, vomissement, diarrhée et agitation. Mâcher de l'asphalte a causé des effets gastro-intestinaux. Des obstructions gastriques ont été rapportées chez des personnes qui ont mâché et avalé de l'asphalte. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CONTACT AVEC LA PEAU

Dégraissage de la peau lors de l'exposition chronique. (1)

INHALATION

Oui, attention dans les espaces restreints. (1)

INGESTION

Peu probable, devrait être évité. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Non classé par le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis, l'Occupational Safety & Health Administration (OSHA), L'Union européenne (UE) et l'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH). Dans sa monographie (Volume 103) de 2013, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conduit une revue documentaire sur la cancérogénicité potentielle du bitume (le terme européen pour décrire l'asphalte). Une de ses conclusions fut que « l'exposition professionnelle aux bitumes de distillation directe et à leurs émissions lors des travaux de pavage est possiblement cancérogène pour les humains (groupe 2B) ». En raison de la forme du produit, on ne s'attend pas à ce que l'exposition à des fumées dangereuses survienne. L'information sur la cancérogénicité est donnée à titre de référence seulement. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucun effet tératogénique connu. (2)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Aucun effet sur la reproduction connu.

MUTAGÉNÉCITÉ

Il n'y a aucune information spécifique disponible. Probablement non mutagène. (2)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Aucune information disponible. (2)

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION

Une exposition répétée ou prolongée ne devrait aggraver aucun état pathologique. Ce produit contient des substances pouvant être dommageables pour la santé humaine, cependant le risque d'exposition à ces substances est jugé négligeable.

SIGNES/SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION

Non disponible.

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin. En cas de contact avec le produit chaud, immerger ou rincer la peau avec de l'eau froide pendant au moins 15 minutes. Ne pas tenter d'enlever l'asphalte froid. Ne pas utiliser de solvants pour nettoyer la peau couverte d'asphalte. On peut utiliser de l'huile végétale pour enlever les résidus d'asphalte sur la peau.

INHALATION

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

INGESTION

Appeler immédiatement un centre antipoison. Se rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Non disponible.

POINT D'ÉCLAIR : Non disponible.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non disponible

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
Non disponible

RISQUES D'EXPLOSION EN PRÉSENCE DE SUBSTANCES DIVERSES

Risques d'explosion du produit en présence de chocs mécaniques : Non disponible.

Risques d'explosion du produit en présence de décharges électriques : Non disponible.

PRODUITS DE COMBUSTION

Gaz toxiques tels que CO, CO₂, H₂S.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Déplacer les combustibles environnant le matériel hors de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir ce matériel à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO₂, sable.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

FUITES / DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le matériel déversé. Utiliser une pelle pour mettre le solide répandu dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en répandant de l'eau sur la surface contaminée et éliminer selon les exigences locales et régionales. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les égouts, les drains ou dans les conduites d'eau.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Garder le paquet scellé jusqu'à son utilisation. Les paquets sont lourds et posent des risques tels que des entorses et des foulures du dos, des bras, des épaules et des jambes pendant le levage et le mixage. Manipuler avec soin et utiliser des mesures de contrôle appropriées. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser des précautions supplémentaires lors de la manipulation du produit chaud. Ne pas respirer les fumées ou les vapeurs du matériel chauffé. Ne pas laisser le matériel chaud en contact avec la peau.

ENTREPOSAGE

Conservé le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, aux oxydants forts ou à d'autres sources d'ignition

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

YEUX : Lunettes de sécurité.

RESPIRATOIRE : Porter un appareil respiratoire approuvé par NIOSH qui est bien ajusté et en bonne condition lorsque exposé aux fumées au-dessus des limites d'exposition.

MAINS : Porter des gants de travail en cuir ou en tissu pour éviter le contact de la peau et des gants isolants lors de la manipulation du produit chaud. Laver soigneusement les mains et la peau exposée après l'exposition.

SYSTÈME DE CONTRÔLE TECHNIQUE : Dans des conditions normales, les contrôles techniques ne sont pas requis. Utiliser une ventilation locale ou une ventilation de dilution générale lors de l'utilisation à des températures élevées ou lors d'activités qui génèrent des émanations, pour maintenir des niveaux inférieurs aux limites d'exposition.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Solide

APPARENCE : Solide granuleux noir avec odeur de pétrole

SEUIL DE L'ODEUR : Non disponible

pH (sol. 1%/eau) : Non applicable

DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : Non disponible

PRESSION DE VAPEUR (20°C) : Non disponible

VITESSE D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) : Non disponible

POINT D'ÉBULLITION/CONDENSATION : 295 à 705°C (563 à 1301°F)

POINT DE FUSION/CONGÉLATION : Non disponible

DENSITÉ RELATIVE (H₂O = 1) : 2,6 à 2,8

SOLUBILITÉ : Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude

CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) : 1%

VOLATILITÉ : 1% (v/v)

VISCOSITÉ : Non disponible

LogK_{ow} : Non disponible

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ : Ce produit est stable.

CONDITIONS D'INSTABILITÉ : Aucune connue.

INCOMPATIBILITÉ AVEC DIFFÉRENTES SUBSTANCES : Réactif avec des agents oxydants (nitrate, chlorate et peroxyde), les acides forts et les bases fortes.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Non disponible.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

AUTRES EFFETS TOXIQUES SUR LES HUMAINS

Dangereux en cas d'inhalation (irritant pour les poumons). Légèrement dangereux en cas de contact cutané (irritant), de contact avec les yeux (irritant), d'ingestion. Non sensibilisant pour la peau.

REMARQUE SPÉCIALE SUR LA TOXICITÉ POUR LES ANIMAUX

Non disponible.

REMARQUE SPÉCIALES SUR LES EFFETS CHRONIQUES SUR LES HUMAINS

Ce produit contient des substances pouvant être nuisibles à la santé humaine mais le risque d'exposition à ces substances, dans les conditions d'utilisation normales, est jugé négligeable.

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher le produit ou l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone de déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

DBO ET DCO : Non disponible.

BIODÉGRADABLE/OCDE : Non disponible.

MOBILITÉ : Non disponible.

PRODUITS DE DÉGRADATION : Ces produits sont des oxydes de carbone (CO, CO₂).

TOXICITÉ DES PRODUITS DE BIODÉGRADATION : Non disponible.

REMARQUE SPÉCIALE SUR LES PRODUITS DE BIODÉGRADATION : Non disponible.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

INFORMATION SUR LES DÉCHETS

Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement.

Consulter les autorités locales ou régionales.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par DOT et TMD.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Prop. 65 : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ASTM : American Society for Testing and Materials (États-Unis)

CAS : Chemical Abstract Services

DL₅₀/CL₅₀ : Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées

DOT : Department of Transportation (États-Unis)

EPA : Environmental Protection Agency (États-Unis)

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)

SGH : Système Général Harmonisé

TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV-TWA : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Références :

- (1) Fiche de données de sécurité du fabricant.
- (2) CHEMINFO (2015) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 130

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de RESISTO Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.resisto.ca

Justification de la mise à jour :

- Format SGH.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.